

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 314/01

ÉFAI – 010784 – ASA 13/008/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## PRISONNIER D'OPINION / CRAINTES DE TORTURE

**BANGLADESH**    **Shahriar Kabir (h), journaliste**

Londres, le 11 décembre 2001

Le 10 décembre, le journaliste Shahriar Kabir, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion a été transféré de la prison centrale de Dacca, la capitale, par des policiers en civil. D'après les informations recueillies, il est actuellement interrogé dans un centre de détention non précisé, et risque d'être soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements.

Shahriar Kabir a été arrêté le 22 novembre par des membres de la *Special Branch Police Force* (Section spéciale des forces de police), à son retour de Kolkata (ville anciennement désignée sous le nom de Calcutta), en Inde, où il avait interviewé des hindous qui s'étaient récemment réfugiés dans ce pays à la suite de persécutions au Bangladesh. La police a confisqué son passeport, cinq vidéocassettes, 13 cassettes audio, trois CD, plusieurs films non développés et son appareil photographique. Dans un communiqué de presse du 24 novembre, le gouvernement affirme que ce journaliste a été arrêté parce qu'*"il a été ultérieurement établi que ces vidéos contiennent des déclarations regrettables et fallacieuses qui sont préjudiciables à l'harmonie de la communauté et subversives à l'égard de l'État"*, et parce qu'*"il a contribué à ternir l'image du Bangladesh et du gouvernement à l'étranger"*.

Le lendemain, la police a demandé à un tribunal de prolonger la garde à vue de Shahriar Kabir pour poursuivre son interrogatoire. Le tribunal a accédé à cette requête mais a suspendu l'application de son ordonnance de maintien en garde à vue pour une durée de deux semaines. Shahriar Kabir a ensuite été conduit à la prison centrale de Dacca en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux, qui permet de placer un individu en détention sans inculpation précise.

Le 1<sup>er</sup> décembre, la Haute Cour du Bangladesh a accordé un délai d'une semaine au gouvernement pour démontrer le caractère légal de l'arrestation de Shahriar Kabir. Cette décision a été rendue à la suite d'un recours formé par ses avocats contestant la légalité de son arrestation.

D'après les informations recueillies, le 9 décembre, le gouvernement a donné pour instructions à la police de porter plainte contre ce journaliste aux termes des articles 123 A (qui sanctionne la condamnation de la création de l'État et l'apologie de l'abolition de sa souveraineté), 124 A (qui porte sur la sédition) et 505 A (qui réprime les préjudices causés en recourant au langage ou à d'autres moyens) du Code pénal bangladais. Le lendemain, Shahriar Kabir a été conduit dans un centre de détention non précisé pour y être interrogé. Il n'a toutefois pas encore été inculpé.

**ACTION RECOMMANDÉE** : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Shahriar Kabir a été conduit dans un centre de détention non précisé, où il ne peut consulter aucun avocat ni recevoir la visite de ses proches ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée qu'il risque d'être soumis à la torture ;
- exhortez le gouvernement à révéler où se trouve cet homme, et à permettre à ses avocats ainsi qu'aux membres de sa famille de lui rendre visite ;
- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Shahriar Kabir, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion, détenu pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression.

**APPELS À :**

**Première ministre :**

Prime Minister Begum Khaleda Zia  
Office of the Prime Minister  
Gona Bhaban, Sher-e Bangla Nagar  
Dhaka, Bangladesh

**Télégrammes :** Prime Minister Zia, Dhaka, Bangladesh

**Fax :** + 880 2 811 3243

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister, / Madame la  
Première Ministre,*

**Inspecteur général de la police :**

Mr. Nurul Huda  
Inspector General of Police  
Police Headquarters, Fulbaria  
Dhaka, Bangladesh

**Télégrammes :** Inspector General Huda, Fulbaria, Dhaka,  
Bangladesh

**Fax :** + 880 2 956 3362

**Formule d'appel :** *Dear Inspector General, / Monsieur  
l'Inspecteur général,*

**COPIES aux représentants diplomatiques du Bangladesh dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 22 JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*.La version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*

*Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents*

*Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*